Auto-Ecole City Drive
SAS Prego (RCS : 85191794800016)
113 Av. De la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Agrément : E1909300390
N° d'activité : 11930823293
Tel : 01.79.63.98.65
Courriel : ae.citydrive93@outlook.fr

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Notre établissement d'apprentissage propose une formation de qualité, car au-delà du plaisir qu'apporte la conduite d'un véhicule à moteur, la conduite permet surtout quel que soit le profil du candidat d'acquérir une autonomie.

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable. En effet, la mobilité est indispensable quel que soit son moteur. Que ce soit pour la pratique **d'activités loisirs** tel que le sport, pour **le travail**, **les études** ou pour **des raisons familiales**, l'utilisation d'un véhicule est devenue indispensable. Ainsi le partage de la chaussée nous concerne tous.

Rouler en sécurité est donc nécessaire pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont en aucun cas la conséquence de la fatalité, la chance ou la malchance. Ainsi afin de permettre à nos jeunes conducteurs de se déplacer avec un risque plus faible un nouveau programme de formation a été mis en place.

Ainsi ce nouveau programme REMC a pour objectif général d'amener tout automobiliste débutant à la maitrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Ainsi les formateurs enseignants diplômés ont pour rôle d'accompagner l'apprenant dans cette démarche éducative donc pédagogique.

Il existe 8 enjeux majeurs :

1) L'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés.
2) La sécurité des usagers vulnérables que sont les piétons et deux-roues.
3) La lutte contre l'usage de substances psychoactives (stupéfiants, alcool) associé à la mobilité.
4) La poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées.
5) La mobilité durable et citoyenne.
6) Le risque routier professionnel.
7) Le vieillissement de la population.
8) Les limites liées aux conducteurs.

Auto-Ecole City Drive
SAS Prego (RCS : 85191794800016)
113 Av. De la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Agrément : E1909300390
N° d'activité : 11930823293
Tel : 01.79.63.98.65
Courriel : ae.citydrive93@outlook.fr

LES PARCOURS DE LA FORMATION

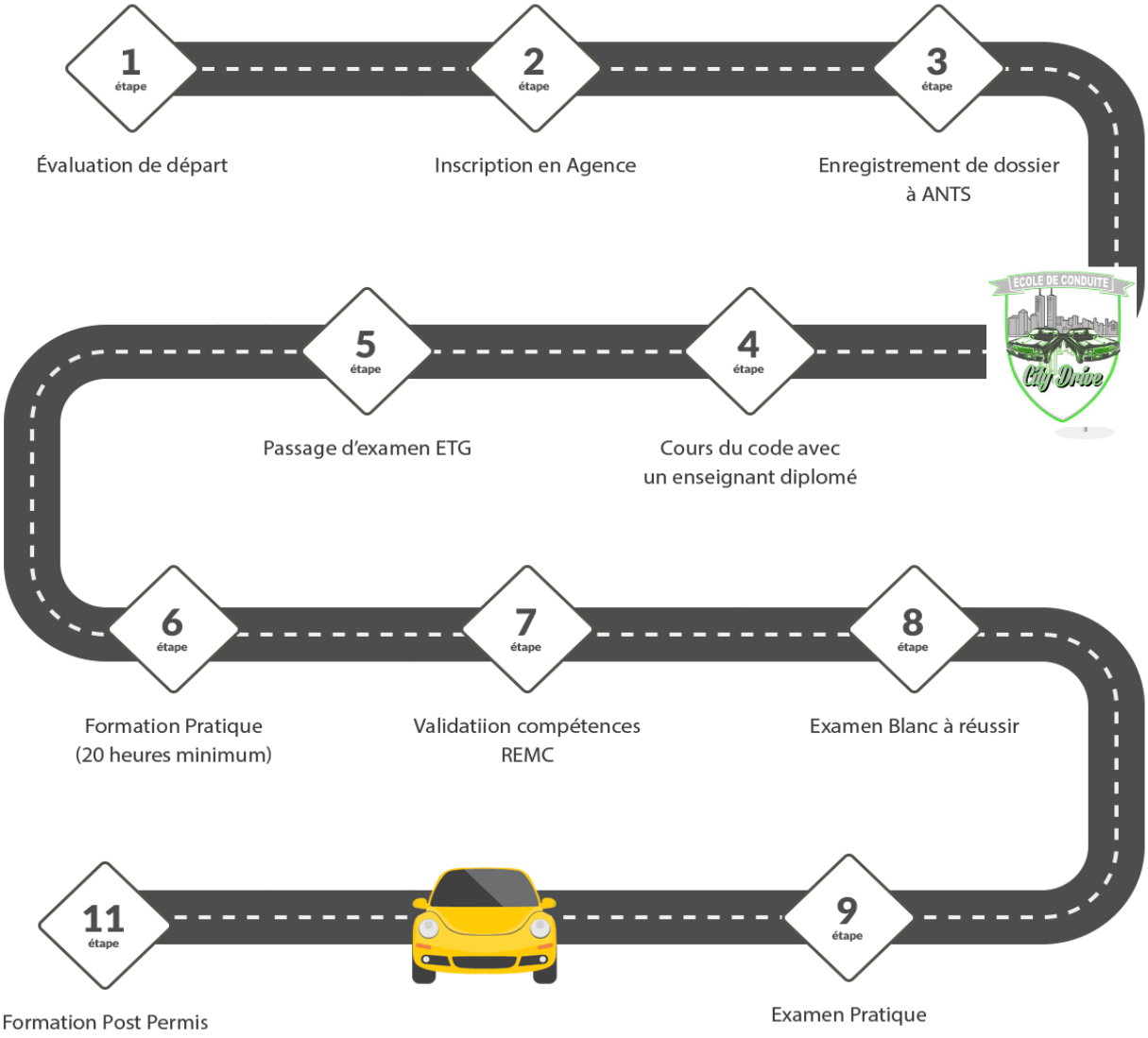

Auto-Ecole City Drive
SAS Prego (RCS : 85191794800016)
113 Av. De la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Agrément : E1909300390
N° d'activité : 11930823293
Tel : 01.79.63.98.65
Courriel : ae.citydrive93@outlook.fr

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.
Le parcours de formation proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.
En signant un contrat avec l'auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

PARCOURS THEORIQUE

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.
La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur internet.

PARCOURS PRATIQUE

La phase de pratique débutera pendant la phase théorique.
Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville
- En rase campagne
- Sur autoroute
- La nuit (si le cas se présente)

Vous serez amené à participer à un voyage école.

Le voyage école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres candidats au permis de conduire.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

Auto-Ecole City Drive
SAS Prego (RCS : 85191794800016)
113 Av. De la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Agrément : E1909300390
N° d'activité : 11930823293
Tel : 01.79.63.98.65
Courriel : ae.citydrive93@outlook.fr

Condition de passage à l'examen théorique et pratique

Passage de l'épreuve Théorique (Code de la route)

Pour passer le code (ETG), vous pouvez vous inscrire dans une auto-école ou en candidat libre. Si vous vous inscrivez dans une auto-école, elle s'occupe des démarches pour vous. Pour passer le code en candidat libre, vous devez obtenir un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) sur le site de l'ANTS et vous inscrire dans un centre d'examen agréé. Des règles spécifiques s'appliquent si un aménagement de l'épreuve est nécessaire en raison d'un handicap.

Vous pouvez préparer l'ETG :

- à partir de **15 an**s dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
- à partir de **16 ans** pour la formule classique.

L'inscription coûte 30 €.

En cas d'échec au code, vous devez repayer cette somme.

L'auto-école vous informe du lieu, de la date et de l'horaire de l'examen.

Avant de commencer l'épreuve, vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
Vous devez répondre à **40 questions** à choix multiples.
Pour réussir le code, vous devez avoir **35 réponses justes ou plus**.

Vous recevez les résultats par mail ou par courrier (l'envoi du courrier est fait le jour même de l'épreuve).

Après avoir réussi l'ETG, vous devez passer l'épreuve pratique dans un délai de **5 ans** à partir de la date d'obtention du code

Durant ces 5 ans, vous avez droit à **5 présentations maximum** pour réussir l'épreuve pratique.

Vous conservez le bénéfice du code en cas de changement de filière de formation. Par exemple, si vous choisissez un apprentissage accompagné après un apprentissage classique.

Rappel : l'ETG concerne les catégories B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E du permis de conduire.

Auto-Ecole City Drive
SAS Prego (RCS : 85191794800016)
113 Av. De la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Agrément : E1909300390
N° d'activité : 11930823293
Tel : 01.79.63.98.65
Courriel : ae.citydrive93@outlook.fr

Passage de l'épreuve Pratique (Conduite)

Âge :

Vous devez avoir **18 ans ou plus** pour obtenir le permis B.
Toutefois, vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite).

Posséder l'ASSR ou l'ASR :

Si vous avez moins de 21 ans et que c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez, vous devez être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de 2nd niveau (ASSR2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).
En cas de perte ou de vol de ces attestations, vous pouvez faire une déclaration sur l'honneur

État de santé :

Si vous avez un problème de santé, vous devez passer un contrôle médical devant un médecin agréé avant de demander le permis de conduire.

La durée de la formation est de **20 heures au minimum**, dont 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation, ou au moins 10 heures en cas d'utilisation d'un simulateur de conduite.

La durée de la formation est de **20 heures au minimum**, dont 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation, ou au moins 10 heures en cas d'utilisation d'un simulateur de conduite. Cette durée est réduite à **13 heures au minimum** sur un véhicule en boite automatique (BVA).

L'épreuve pratique dure 32 minutes.

L'épreuve pratique comporte les éléments suivants :

- Phase de conduite d'au moins 25 minutes
- Réalisation de 2 manœuvres différentes (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- Vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule (cette épreuve est interrompue jusqu'au 31 décembre 2021)
- Question en lien avec la sécurité routière
- Question sur les notions élémentaires de premiers secours

Pour être reçu, vous devez obtenir 20 points ou plus et ne pas commettre d'erreur éliminatoire. Par exemple, franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.